FRC+.
4767
Case
FRC
15174

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS

SUR L'INSTITUTION COMMUNE,

PAR LÉONARD BOURDON.

Député du Loiret, & membre de la Commission d'instruction publique, prononcé dans la Séance du 3 juillet 1793.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LE plan que Michel Lepelletier nous a légué, & dans lequel la grandeur & la sensibilité de son ame se sont si bien dépeintes, est le seul vestibule digne du majestueux édifice que vous venez d'élever.

En vain vous aurez retrouvé dans les archives de la Nation, les droits de l'homme; en vain vous les aurez proclamés, vous n'aurez fait qu'une découverte inutile pour l'immense majorité des citoyens, si le bienfait d'une

THE NEWBERRY LIBRARY

éducation commune ne leur assure pas les moyens d'en conserver la jouissance.

Qu'est-ce qui, même sous l'ancien régime, établissoit la ligne de démarcation la plus sensible entre les citoyens ? Ce n'étoit ni la noblesse, ni les richesses, c'étoit l'éducation ; l'homme que l'éducation avoit instruit de la dignité de son être, ne s'en laissoit point imposer par les avantages que procuroient les hasards de la naissance ; il savoit les réduire à leur juste valeur, & le ci-devant grand seigneur payoit à l'homme qui avoit reçu ce qu'on appeloit même alors, de l'éducation, & qui n'en avoit que très-imparfaitement les avantages, le tribut d'égards & de déférence qu'il sentoit lui devoir, s'il vouloit à son tour obtenir des droits à son estime.

L'éducation rapprochoit toutes les classes de la société.

Si nous nous contentons d'établir, comme on l'a proposé jusqu'ici, des écoles primaires, nous aurons une instruction commune, mais nous n'aurons point d'éducation publique.

Les jeunes citoyens recevront dans nos écoles, pendant quelques heures, chaque jour, des leçons théoriques de morale ; & le reste du temps, l'enfant riche prendra chez ses parens des leçons pratiques d'orgueil, d'aristocratie, de despotisme ; l'enfant pauvre sera l'élève de la superstition & des préjugés.

L'éducation nationale se propose, nous dit-on, de développer les facultés physiques, intellectuelles & morales de chaque individu. Voyons qui, des écoles primaires, ou des maisons communes, dans lesquelles je propose avec Lepelletier de réunir les enfans des citoyens, atteindra mieux ce but.

En comparant les unes avec les autres sous leurs différens rapports, on sera à portée de prononcer.

Le premier inconvénient que me présentent les écoles primaires, est, qu'en quelque nombre que vous les éta-

bliſſiez, elles ne ſeront jamais aſſez rapprochées des diverſes habitations éparſes dans la plupart des campagnes. L'enfant qui demeure à peu de diſtance de l'école, pourra la fréquenter régulièrement ; celui qui en ſera éloigné d'une demi-lieue, ſera privé du même avantage.

Les parens pauvres, chargés de pourvoir à la nourriture & à l'entretien de leurs enfans, cherchent à ſe dédommager de ces dépenſes, par les ſervices qu'ils en tirent : l'été, ils les occupent, & ne les envoient point aux écoles ; l'hyver, les chemins ſont mauvais, ils ne les y envoient pas davantage.

Il y a dans la plupart de nos campagnes des écoles telles que celles qu'on propoſe, & cependant la majorité de leurs habitans ne ſait ni lire, ni écrire.

Dans les maiſons communes, les enfans ſeroient nourris & entretenus, ſans qu'il en coûtât rien à leurs patens ; ceux-ci déchargés de cette dépenſe, conſentiroient volontiers à ſe paſſer de leurs ſervices & à les confier aux ſoins de la République : de-là la certitude que tous participeroient également aux avantages de l'éducation nationale.

Dans les écoles primaires, vous ne pouvez avoir qu'un inſtituteur chargé de l'inſtruction uniforme d'une grande quantité d'enfans & de la ſurveillance qu'elle exige.

Dans les maiſons communes, vous avez des inſtituteurs dans différens genres ; les élèves ont donc néceſſairement une inſtruction plus étendue, & peuvent s'attacher aux connoiſſances pour leſquelles ils ont le plus de diſpoſition.

Dans les premières, à peine ſera-t-il poſſible que les enfans reçoivent quelques leçons théoriques d'induſtrie ; dans les ſecondes, on joint la pratique à la théorie ; les enfans ſont exercés à tous les genres d'induſtrie.

Dans les unes, l'inſtituteur ne peut faire faire à ſes

élèves que quelques exercices du corps : dans les autres, les facultés phyſiques ſont développées par une nourriture ſaine & frugale, par une forme de vêtemens qui laiſſe aux enfans le libre exercice de tous leurs membres, par une ſage diſtribution des exercices de toute eſpèce, par un ſommeil réglé.

Les ſens y ſont continuellement exercés : on habitue l'œil à voir, l'oreille à entendre, les mains à manier avec adreſſe les différens inſtrumens des arts, le corps à paſſer alternativement du froid au chaud, à ſouffrir l'intempérie des ſaiſons, à traîner ou à porter des fardeaux.

Dans les écoles primaires, on donne des inſtructions ſur la morale; mais l'effet de ces leçons inſtantanées peut être facilement détruit par des leçons contraires qu'on puiſe habituellement dans le ſein de ſa famille, par les préjugés, l'ignorance, l'ariſtocratie ou les mauvaiſes mœurs de la maiſon paternelle.

Dans les ſecondes la vie eſt un cours perpétuel de morale-pratique. Les jeunes citoyens, réunis ſous le régime heureux & paiſible de la liberté & de l'égalité, s'habituent naturellement & ſans effort à la pratique de toutes les vertus ſociales. A peine leur raiſon commence-t-elle à ſe développer, leur jugement à ſe mûrir, qu'ils font eux-mêmes les règlemens qui doivent régir leur ſociété naiſſante, qu'ils forment leur gouvernement, que leur confiance & leur eſtime déſignent ceux d'entre eux qui doivent être chargés de veiller au maintien de l'ordre ſocial, de diſtribuer les récompenſes & les peines.

L'éducation domeſtique ne convient ſous aucun rapport à un être né pour la ſociété; deſtiné à vivre parmi les hommes, à traiter avec eux, à concilier ſon bonheur avec le leur; il faut qu'il apprenne l'art de la connoître : & ce n'eſt point par la théorie, ce n'eſt que par une pratique ſuivie, qu'en vivant avec ceux de ſon âge, avec des égaux

qu'on peut y parvenir. Quelle lumière ſur cette ſcience ſi abſtraite & ſi difficile, dans toute autre poſition, un enfant peut-il acquérir au milieu de gens plus forts, plus âgés que lui, dont toutes les paſſions & les goûts ſont étrangers à ceux de ſon âge & ne peuvent qu'éblouir ſes regards encore mal aſſurés ? L'éducation domeſtique dans l'état de dégradation ſur-tout où l'immoralité de l'ancien régime nous a réduits, ne nous donneroit pendant long-temps encore, que des eſclaves ou des deſpotes.

Quels fruits précieux au contraire, l'éducation commune, dirigée par la nature & par la raiſon, ne doit-elle pas produire ! C'est-là que la concurrence & l'émulation feront germer & mûrir les talens ; que le choc des paſſions dans leur ſimplicité première, procurera de grandes & importantes leçons ; ce n'eſt enfin que dans l'éducation commune, que la jeuneſſe peut acquérir l'expérience, prendre la vraie manière d'être heureuſe & ſe former à l'état ſocial.

On nous oppoſe ſans ceſſe les vices dont nos collèges nous préſentent l'effrayant tableau. Ah ! ſi nos maiſons communes devoient jamais avoir quelque reſſemblance à nos collèges, ſans doute, on auroit de puiſſantes raiſons pour s'oppoſer à leur établiſſement ; mais ceux-là qui attribuent à la réunion des jeunes citoyens en commun les vices qui règnent dans les collèges, ſe trompent auſſi groſſièrement que le feroient ceux qui attribueroient à la réunion des hommes en ſociété les crimes & l'immoralité qui ont enfin amené la révolution. Ces crimes n'appartiennent point aux peuples ; ils appartiennent au deſpotiſme : l'influence du gouvernement ſur les mœurs publiques eſt toute puiſſante ; les bonnes lois produiront néceſſairement les bonnes mœurs. Chaſſez la pedanterie, le régime arbitraire & l'ennui des collègues ; introduiſez-y le régime de la liberté, les élèves ſeront heureux & dès-lors ils ſeront vertueux.

Dans nos maiſons communes, la jeuneſſe, ſortant de

l'état passif & de la longue enfance dans laquelle on l'a retenue jusque ici, rendue à son activité naturelle, va connoître le besoin impérieux de s'estimer & d'être estimée, besoin qui ne peut être senti que par des êtres libres.

Guidée par le sentiment & par la raison, fidèles interprètes de la nature, en cherchant le bonheur dans l'usage modéré de ses facultés, elle y trouvera aussi la vertu.

Les mœurs seront pures, parce que les jeunes François seront heureux & occupés.

L'habitude acquise de l'ordre, la science pratique & usuelle de la justice, de la vraie gloire, de ses droits & ses devoirs, rendront leur ame inaccessible à ces goûts frivoles qui corrompent le bel âge & flétrissent toute la vie, & l'ouvriront à ces nobles & fortes passions, à ces passions républicaines qui forment un caractère prononcé, qui donnent la physionomie d'un homme libre, quelle que profession qu'on exerce dans la société, qui font éprouver sans cesse l'enthousiasme de la vertu, & élèvent l'homme à la hauteur de sa destinée.

Que l'on juge si un peuple dont la jeunesse aura vécu libre, à l'abri des préjugés, dont le jugement aura perpétuellement été exercé, et chez lequel la liberté & l'égalité seront devenues une seconde nature, sera propre à la servitude dans l'âge mûr, & s'il ne saura pas fidèlement conserver le dépôt qui lui aura été confié.

Qu'il me soit permis, citoyens, d'invoquer à l'appui de tous les avantages que je découvre dans l'établissement de nos maisons communes d'éducation, ma propre expérience, une expérience que je n'ai tentée que pour m'assurer si ces avantages en effet pouvoient se réaliser.

Dans les deux ouvrages que j'ai publiés sur l'éducation commune, l'un avant, & l'autre depuis la révolution, j'avois exposé mes idées sur la manière de régénérer nos mœurs & nos habitudes, en réunissant la jeunesse en société sous l'empire de la liberté & de l'égalité. Pour répondre

toutes les objections, je me décidai à réaliſer mon ſyſtême & à prouver par le fait qu'il étoit fondé ſur des baſes ſolides & inconteſtables.

Depuis un an ſeulement la ſociété des jeunes François exiſte, et déja elle peut faire préſager les avantages immenſes qui réſulteroient des maiſons d'éducation qu'on vous propoſe: déja cette colonie naiſſante de jeunes républicains peut fournir pour ces maiſons, des règlemens & des méthodes dont l'expérience a prouvé l'efficacité; déja elle eſt à meme d'apprendre comment la jeuneſſe peut-être aiſément & en laiſſant agir la nature, formée en même-temps à la liberté, à l'égalité & au bonheur.

Pelletier, intimement convaincu des avantages immenſes qui réſulteroient de l'éducation commune, perſuadé que ſans cette éducation nos mœurs ne ſeroient jamais en harmonie avec nos lois, qu'elle étoit le ſeul moyen de couper juſque dans la racine les vices & les préjugés de la génération actuelle, & d'en former une entièrement neuve & digne d'une conſtitution républicaine, demande que nuls parens ne puiſſent ſe ſouſtraire à l'obligation de faire jouir leurs enfans des bienfaits de l'éducation commune: Cette propoſition a effrayé: les uns ont ſemblé craindre que dans les circonſtances où ſe trouvoit la Républ que naiſſante, on ne fournît à l'ariſtocratie à laquelle il faudroit enlever ſes enfans pour leur donner une éducation républicaine, ou au fanatiſme que l'ignorance entretient encore parmi les habitans d'une grande partie des campagnes, de nouveaux prétextes pour exciter de nouvelles convuſions; d'autres ont craint que l'organiſation de cette mutitude de maiſons, néceſſaire pour contenir une partie de la génération naiſſante, n'entraînât des longueurs conſidérables, & ne reculât encore pour long-temps l'organiſation de l'inſtruction publique, dont le beſoin eſt ſi vivement & ſi généralement ſenti: la tendreſſe de quelques pères, dont le patriotiſme n'eſt pas douteux, mais

qui penſent que leurs enfans ne peuvent être mieux élevés que par eux-mêmes, a paru alarmée.

Il eſt poſſible de ménager ces divers intérêts par des modifications. Celle que je me propoſe de préſenter lorſqu'on ſe livrera à la diſcuſſion, me ſemble offrir la ſolution de toutes les difficultés ; mais il faut dès ce moment conſacrer le grand principe de l'éducation commune, de la ſeule éducation capable de régénérer nos mœurs & nos habitudes ; mais il faut dès ce moment que la République aſſure au moins aux pères de famille qui deſireront la procurer à leurs enfans, les moyens de les en faire jouir, ſans que la médiocrité de leur fortune ou même leur pauvreté abſolue, ſoit un obſtacle ; il faut, en accordant la priorité au grand & ſublime projet que le premier martyr de la liberté a légué en mourant à ſa patrie, ménager à celle-ci les fruits précieux qu'elle doit en recueillir.

Je finis par examiner l'objection qui réſulte de l'opinion qu'on s'eſt formée que l'établiſſement et l'entretien de ces maiſons coûteroient des ſommes énormes à la République : mes calculs ſont exacts, & leurs réſultats ſatisfaiſans détruiſent abſolument cette objection.

Les maiſons communes ſont ſans contredit infiniment plus utiles que les écoles primaires : eh bien ! elles coûteront beaucoup moins, en ce que la dépenſe de celle-ci eſt à perpétuité, & que dans moins de dix années les maiſons communes exiſteront par elles-mêmes, au moyen du travail des jeunes citoyens.

Je ſuppoſe une école primaire pour 1,500 habitans. En eſtimant la population au taux moyen de 300 mille ames par département, chacun aura 225 écoles ; on ne peut donner moins de 1500 liv. par année à un homme de mérite que l'on fait ſortir d'une ville, pour le confiner dans une campagne, où il ſe conſacre aux ſoins pénibles de l'inſtruction publique.

1500 l. par 225 . . . . . 337,500 l.
dont le principal eſt de . . . . . 6,750,000 l.
Plus 225 maiſons à 400 liv.
de valeur, chaque . . . . . 900,000 l.
Total du capital de la dépenſe annuelle
des écoles primaires pour chaque départe-
ment . . . . . 7,650,000 l.

Suppoſons 40 maiſons d'égalité (c'eſt le nom que je donne à nos maiſons communes) dans chaque département.

Il en coûteroit à la nation 40 maiſons des domaines nationaux, eſtimées au plus 30,000 liv. chaque: ce qui donne . . . . . 1,200,000 l.

Plus 50 arpens que je deſire être attachés à chacune, & que j'eſtime l'un dans l'autre 500 liv.; ce qui, pour les 40 maiſons, donneroit 2 mille arpens, dont la valeur eſt d'un million.

Plus, 5,000 liv. pour honoraires d'inſtituteurs, & pour livres, donnent, pour 40 maiſons, deux cent mille liv., & pour les dix années pendant leſquels la nation les fournira, deux millions.

Total . . . . . 4,200,000 l.

Le capital à débourſer pour la dotation des écoles primaires eſt de 7,650,000 l., conſéquemment de 3,450,000 l. plus fort que pour les maiſons communes.

Il eſt vrai qu'il faut ajouter à la dépenſe des maiſons d'égalité ce qu'il en coûteroit pour leur mobilier ſimple, & pendant les premières années, pour ſupplément à ce que le produit des 50 arpens que je crois néceſſaire d'attacher à chacune, cultivés par les élèves eux-mêmes, fourniſſant du grain & des légumes pour leur nourriture, & des matières premières pour leur vêtement, laiſſeroit à deſirer.

Mais les ateliers qui ſeroient établis dans ces maiſons

rempliroient bientôt ce déficit (1), & jusque-là ce supplément seroit fourni en nature par les propriétaires de l'arrondissement, en raison progressive de leurs revenus; car j'ai cru juste que ce fussent les riches qui fissent les premiers frais de ces établissemens, afin que si, dans le système de liberté que je crois devoir leur laisser, & en réservant toutefois à la nation une surveillance facile & nécessaire, ils avoient le bon esprit d'y déposer aussi leurs enfans, ils pussent le faire au même titre que le pauvre, c'est-à-dire, sans qu'ils eussent une pension à payer.

Ainsi, l'objection qui résulte de la dépense de l'établissement de ces maisons n'est d'aucune considération; & cette dépense sera insensible, si on adopte la proposition que je ferai de n'en établir d'abord qu'un certain nombre, & d'arriver progressivement & sans contrainte au complément de l'idée que présente le plan proposé.

Que l'on accorde la priorité à ce plan; qu'on l'adopte même avec des modifications, même en n'obligeant qui que ce soit à y déposer ses enfans; qu'on se hâte d'en organiser l'exécution, & bientôt les avantages qui doivent en résulter seront sentis par la majorité des citoyens, qui s'empressera d'en faire jouir ses enfans. Dès-lors les enfans du pauvre trouveront une nourriture saine & abondante, que la maison paternelle ne peut pas toujours leur offrir; dès lors les grandes routes ne seront plus couvertes de malheureux enfans qui sollicitent les secours des voyageurs, & s'habituent de bonne heure au vagabondage & à la mendicité.

Les matières premières seront manufacturées par-

---

(1) Un enfant dont on commence à exercer l'industrie dès l'âge de 7 ans, & de la manière la plus analogue à ses dispositions, dans trois ans gagne sa nourriture & son entretien; dans moins de cinq il gagne le double de ce qu'il dépense.

tout ſur le ſol qui les voit naître, & nous créerons le peuple le plus induſtrieux qui ait encore exiſté.

Dès-lors les enfans infortunés que le deſpotiſme ne recueilloit que pour les entaſſer dans les hôpitaux, vont jouir des droits que tous les citoyens ont à une éducation égale.

Ils recevront l'éducation des hommes libres.

La génération naiſſante ſe dégagera ſur-le-champ de la ſuperſtition, des préjugés & des vices de la génération préſente.

L'homme de génie, né dans l'obſcurité, ſera débarraſſé, dès ſon aurore, de la multitude d'obſtacles & d'entraves qui s'oppoſoient à ſon développement; & nous ne ſerons plus expoſés à craindre que la nature, en le faiſant naître ſous le chaume, n'ait fait un préſent inutile à la terre.

Dès-lors le choix du peuple pour les fonctions publiques ne ſera plus reſſerré dans la limite étroite de quelques familles à qui leur aiſance donnoit le privilége de procurer à leurs enfans une éducation qui les mettoit excluſivement en état de les remplir : le peuple aura toute la latitude poſſible dans ſes choix; il puiſera dans la grande famille, dans la famille des vingt-quatre millions d'individus.

Légiſlateurs, vous avez créé une conſtitution qui va conſoler la terre des malheurs dans leſquels le deſpotiſme l'avoit plongée, achevez votre ouvrage. Il faut maintenant créer une génération d'hommes dignes de jouir de vos bienfaits; oſez l'entreprendre & le ſuccès couronnera infailliblement vos travaux, & le ſuccès ſurpaſſera vos eſpérances. Jetez les yeux dans l'avenir : voyez ce peuple immenſe de ſages, de héros, de vrais républicains couvrir notre immenſe territoire, porter dans tous les arts utiles l'induſtrie que vos lois les auront mis à même de développer, paſſer de la charrue ou des ateliers dans les fonctions civiles & militaires, & retourner, après avoir honorablement rempli celles-ci, à la charrue & dans leurs ateliers.

58

Voyez l'univers entier mûri de pluſieurs ſiècles à la liberté, par le ſpectacle du bonheur dont jouira le peuple français.

C'eſt vous, légiſlateurs, qui aurez préparé ces hautes deſtinées, en décrétant & organiſant l'éducation commune

Je deſire que l'on ouvre la diſcuſſion ſur le plan de Michel Lepelletier, & je demanderai alors la parole pour propoſer les modifications dont je le crois ſuſceptible, & qui me paroiſſent propres à concilier tous les bons eſprits.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.